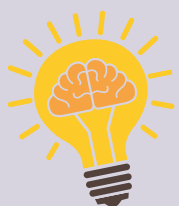


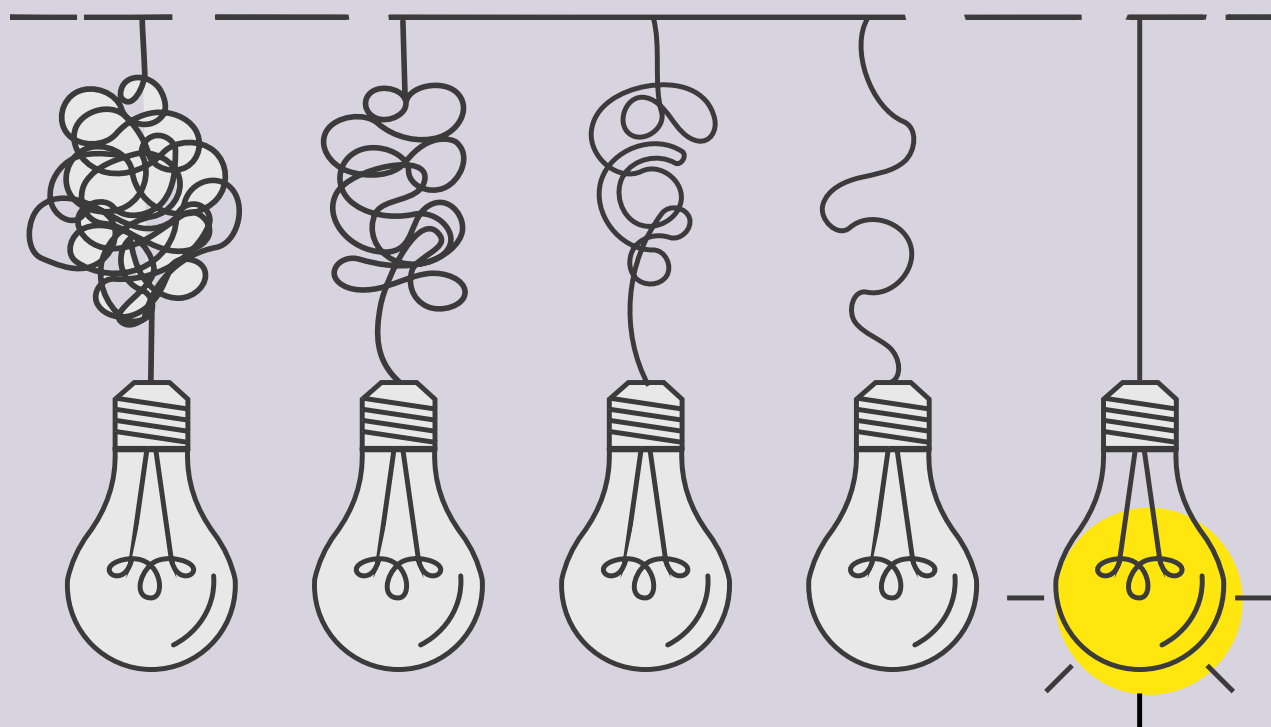


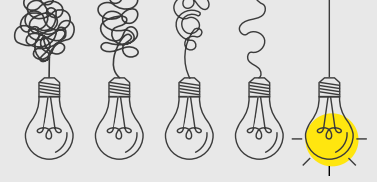
Erasmus+



pour les nuls

Secteurs de l'éducation et de la formation





Introduction

Pourquoi proposer une telle brochure?



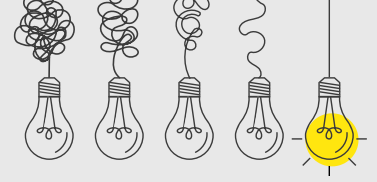
Depuis ses débuts, le programme Erasmus, aujourd'hui appelé « Erasmus+ », n'a cessé de développer son champ d'action. Il s'adresse à tous les citoyens européens et pourtant, peu d'entre vous ont connaissance de l'ensemble des possibilités.

Bien sûr, différents outils existent pour vous aider à comprendre les différents aspects du programme, à en identifier les opportunités et à élaborer un projet Erasmus+. Mais se lancer dans la lecture de ses documents peut paraître complexe quand on n'en maîtrise pas le langage spécifique.

Pas de panique ! Cette brochure vous est spécialement dédiée, vous les représentants d'établissements ou d'organismes actifs dans le secteur de l'enseignement, l'éducation ou la formation novices du programme Erasmus+, mais curieux de le découvrir. Nous vous proposons de reprendre ici les bases du programme, décrites de la manière la plus simple possible, pour vous aider à appréhender plus sereinement les volets « éducation et formation » de ce programme et à naviguer parmi les ressources disponibles.

Alors, on commence ?





C'est quoi Erasmus+?

Tout le monde connaît Erasmus, mais pourquoi parle-t-on d'Erasmus «+» ?

Un petit peu d'histoire...

Erasmus est un programme de la Commission européenne né en 1987 avec pour objectif de promouvoir la coopération entre les universités et d'organiser la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur était donc initialement le seul concerné par le programme Erasmus. Aujourd'hui encore, c'est à ce secteur que de nombreuses personnes pensent lorsque l'on parle d'Erasmus+. Pourtant, au fil des ans, Erasmus est devenu bien plus que cela.

En 2014, Erasmus reçoit un « + »

Le programme s'ouvre de cette manière à un plus large public avec des possibilités de projets pour tous les secteurs de l'enseignement et la formation, de la jeunesse et du sport. Plusieurs autres programmes européens tels que Comenius ou encore Leonardo sont greffés à Erasmus, qui devient Erasmus+.

Chaque programmation Erasmus+ a une durée de vie de 7 ans. Nous sommes donc dans la 2ème programmation qui couvre la période 2021-2027. À chaque nouvelle programmation, la Commission européenne définit de nouvelles priorités (nous y reviendrons), définit le budget, apporte des améliorations sur les différents types de projets proposés et les modalités pratiques.



Donc concrètement c'est quoi Erasmus + ?

Erasmus+ est un programme européen qui a pour objectif de favoriser l'éducation tout au long de la vie. Il vous offre la possibilité de vous former à l'étranger et de collaborer avec d'autres pays. Il propose des opportunités de mobilité et de coopération aux secteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et des sports.

Erasmus+ c'est donc notamment:

Partir étudier dans une université à l'étranger, effectuer un stage en entreprise, effectuer une partie de sa scolarité secondaire dans une autre école européenne, monter un projet collaboratif entre enseignants ou avec sa classe et d'autres pays européens, découvrir de nouvelles pratiques, se former aux outils numériques, développer de nouvelles méthodes pédagogiques avec d'autres professionnels du même secteur, ... et encore beaucoup d'autres choses!

Erasmus+, c'est pour qui?

Erasmus+ s'adresse à tous les citoyens de l'Union européenne actifs dans les secteurs de l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports.

C'est-à-dire, les élèves de l'enseignement maternel au secondaire, les étudiants de l'enseignement supérieur, les apprenants de la formation professionnelle, les apprenants adultes, les enseignants, les membres de direction d'école, les éducateurs, les stagiaires, les psychologues, les membres de clubs de sports, les mouvements de jeunesse, les organismes publics ou privés actifs dans l'un des secteurs du programme

Attention, bien que ce programme s'adresse aux citoyens, **il n'est pas possible de déposer une demande de financement Erasmus+ à titre personnel**. Ce sont les organismes, groupements et établissements scolaires qui déposent une candidature pour recevoir des financements dans le cadre de projets Erasmus+.

Pour bénéficier d'une bourse Erasmus+, vous devez donc être membre d'un établissement actif dans l'un des secteurs de l'éducation et la formation, d'un organisme ou d'un groupe, qui participe au programme.



Qui s'occupe d'Erasmus+? Qui met en œuvre le programme?

Bien que la Commission européenne soit en charge du programme Erasmus+, certains projets sont directement gérés par chaque pays. C'est pourquoi, on distingue deux types de projets:

- Les actions centralisées, directement gérées par la Commission européenne. Parmi les actions centralisées, nous retrouvons les projets de réformes aux politiques et les projets d'action clé 2 portés par des ONG européennes. La plupart de ces actions centralisées sont prises en charge par l'EACEA (European Education and Culture Executive Agency).
- Les actions décentralisées, gérées par les agences nationales. Le rôle des agences nationales est notamment de sélectionner des projets à financer; soutenir les candidats et les participants; promouvoir Erasmus+; partager les expériences réussies et les bonnes pratiques. L'objectif est de rapprocher le plus possible Erasmus+ des participants et de garantir une mise en œuvre qualitative des projets dans les différents pays.

Le saviez-vous ?

Chaque pays participant au programme dispose d'une ou plusieurs agences nationales. En Belgique nous en avons 5!

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont deux agences nationales qui se partagent le travail:

L'AEF-Europe pour les volets éducation & formation

Le BIJ pour le volet jeunesse



Quels sont les différents secteurs de l'éducation et la formation ?

Dans le volet « éducation et formation » du programme Erasmus+, on distingue 4 secteurs. Ces secteurs sont définis par la Commission européenne et doivent ensuite être transposés à notre paysage éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- **Le secteur de l'enseignement scolaire**

Cela concerne le secteur de la petite enfance, l'enseignement fondamental (primaire et maternel) et l'enseignement secondaire général.

- **Le secteur de l'enseignement et la formation professionnels**

Cela concerne les organismes et établissements scolaires d'enseignements techniques et professionnels qualifiants, qui offrent une formation débouchant sur une certification.

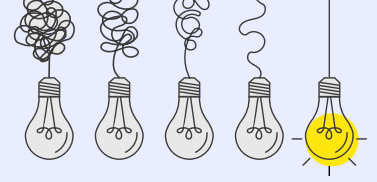
- **Le secteur de l'enseignement supérieur**

Cela concerne les universités, les hautes écoles et les autres établissements qui dispensent un enseignement de niveau supérieur (par exemple, les écoles supérieures des arts et certaines écoles de promotion sociale organisant des formations relevant des études supérieures).

- **Le secteur de l'éducation aux adultes**

Tous les organismes proposant des formations non-professionnalisantes à un public adulte (éducation permanente, insertion socio-professionnelle,...).





En pratique

Quand, où et comment dépose-t-on une candidature ?

Chaque année, un appel à candidatures pour un projet Erasmus+ est lancé par la Commission européenne. Cet appel correspond à la publication du guide du programme qui reprend toutes les possibilités de financement par action et par secteur ainsi que les modalités pratiques, notamment la date limite de dépôt de ces candidatures. Toutes les candidatures doivent être déposées sur une plateforme sécurisée en ligne de la Commission européenne.

L'appel à projet est généralement publié à l'automne pour un dépôt des candidatures au printemps. Pour certaines actions, un 2ème tour de sélection est planifié la même année, quelques mois plus tard.

Pour chaque appel, les agences nationales proposent des séances d'aide à la candidature afin de vous aiguiller dans la rédaction de celle-ci.

Qu'est-ce que le guide du programme Erasmus+ ?

Le guide du programme Erasmus+ est publié chaque année lors de l'appel à projets. Le document de référence est en anglais mais, pour plus de confort, il est traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

Ce guide est la bible du programme Erasmus+. C'est un très gros document qui reprend tout ce qu'il faut savoir : quels types de projets sont disponibles, pour quel secteur, quel est leur objectif, quels sont les financements disponibles, les conditions de participation,...

Chaque candidat, au moment de se pencher sur son futur projet, est invité à lire les pages du guide correspondant au projet choisi.



Où peut-on partir? Avec quels pays peut-on collaborer?

Dans le cadre du programme Erasmus+, nous distinguons deux groupes de pays:

Les pays « Programme » :

- 27 Etats membres de l'Union européenne et ;
- 6 pays tiers associés au programme: la Norvège, L'Islande, le Liechtenstein, la Turquie, la République de Macédoine du Nord et la Serbie.

Ils disposent d'un **accès direct** à Erasmus+ et peuvent participer pleinement à toutes les activités proposées par le programme.

Les pays « Partenaire » :

- Nommés également « pays tiers non associés au programme », Il s'agit du reste du monde.
- Ces pays sont regroupés dans le programme en 14 régions.

Ils peuvent participer à certaines activités du programme (sous réserve de conditions ou de critères qui sont détaillés pour chacun des projets).

Peut-on partir en Flandres avec Erasmus+?

Le programme Erasmus+ a pour objectif premier la coopération européenne. Pour les résidents belges, il n'est donc pas possible d'obtenir un financement Erasmus+ afin de réaliser un séjour d'étude ou un stage dans une autre communauté de notre pays.

Il existe néanmoins, pour le secteur de l'enseignement supérieur, d'autres aides financières tels qu'Erasmus Belgica et le FAME qui peuvent intervenir dans ce cas.

Pour d'autres types de projets Erasmus+, tels que ceux de coopération, il est tout à fait possible d'inclure un partenaire belge (francophone, flamand ou germanophone), pour autant que votre consortium comprenne déjà un nombre minimum de partenaires issus d'autres pays européens (nombre variable en fonction du type de projet).



Quelle est la **durée** d'un projet?

Il n'y a pas une seule et même durée pour tous les projets Erasmus+. La plupart des projets vont proposer une durée minimum et une durée maximum. C'est donc l'organisme qui va déterminer la durée de son projet en fonction de ce qui est autorisé, de son profil, de ses besoins et de ses disponibilités.

Attention à ne pas confondre la durée d'un projet et la durée d'une activité!
Dans un projet Erasmus+, vous allez inclure plusieurs activités.

Par exemple: une école a un projet de stages pour des apprenants en menuiserie s'étalant sur une durée totale de 18 mois. Dans ce projet sont prévus des stages d'une durée de 20 jours pour 18 apprenants avec des départs entre octobre 2022 et mars 2024.

Quels **financements** avec Erasmus+?

Pour chaque type de projet, un financement spécifique sera accordé à l'organisme bénéficiaire. Certains projets fonctionnent avec un principe de forfait, d'autres par postes budgétaires.

D'une manière générale, le financement européen permet de financer les frais de séjour à l'étranger, le voyage, l'organisation des mobilités, le coût d'inscription à des cours ou des formations, des séminaires de dissémination ou encore la création de modules de formation ou de guide.

Des financements supplémentaires sont également accordés aux participants avec moins d'opportunités.

Notez que l'utilisation de moyens de transport durables par les participants à un projet Erasmus+ est recommandée et est liée à des forfaits de voyage plus importants que les alternatives non-durables.



Comment **trouve-t-on** ses partenaires de projets?

Il n'existe pas de recette unique pour trouver ses partenaires. Néanmoins, voici plusieurs pistes pour vous aider :

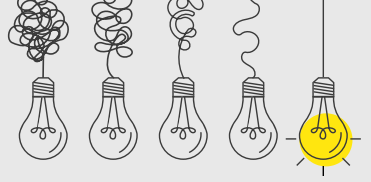
Les plateformes européennes:

- La **plateforme des résultats de projets Erasmus+** est un bon endroit où puiser de l'inspiration et trouver des partenaires déjà investis dans Erasmus+; elle reprend tous les projets depuis 2014!
- Pour les secteurs scolaires et de l'enseignement et la formation professionnels, la **European School Education Platform** et sa communauté **eTwinning** est un bon moyen de rentrer en contact avec d'autres écoles. Pour le secteur de l'éducation des adultes, la plateforme **EPALE** est un outil similaire.
- **Erasmobility** est une plateforme qui reprend des offres de stage pour le secteur de l'enseignement et la formation professionnels.

Se tourner vers les comités de jumelage de sa ville, les confédérations de métiers, votre réseau personnel et professionnel...

Participer aux séminaires **Erasmus+ - TCA**.





Le jargon Erasmus+

C'est quoi une **Action clé**?

Le programme Erasmus+ est structuré en actions clés. On peut interpréter le terme « action-clé » comme une catégorie de projets.

Chaque Action clé répond à des objectifs spécifiques et est subdivisée en sous-actions. Il y a donc différents types de projets dans chacune des actions clés du programme Erasmus+.

Il y a 4 grands types d'actions clés :

- **L'Action clé 1** regroupe tous les projets de mobilité des citoyens dans le but d'aller se former à l'étranger via des périodes de stage, d'étude, d'observations ou des formations.
- **L'Action clé 2** propose des projets de coopération entre organismes et institutions. Ces projets ont pour objectif premier la collaboration de ces organismes autour d'un projet commun et la co-crédation de résultats qui pourront être transférés, adaptés et réutiliser par d'autres.
- **L'Action clé 3** se concentre sur des projets qui soutiennent l'élaboration et l'implémentation de nouvelles politiques publiques pouvant conduire à une modernisation et à des réformes, au niveau de l'Union européenne et des systèmes, dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.
- **Les actions Jean Monnet** veillent à améliorer les connaissances et la compréhension de l'Union européenne.

C'est quoi une **mobilité** ?

Rien avoir avec les transports... Dans le contexte Erasmus+, une mobilité c'est tout simplement un séjour à l'étranger.

Partir en mobilité c'est donc réaliser un séjour dans un autre pays dans le cadre d'un projet Erasmus+.



C'est quoi un consortium?

Un consortium est une association de plusieurs personnes/organismes en vue d'une collaboration. Ce terme n'a cependant pas tout à fait le même sens en fonction de l'Action clé à laquelle il se rapporte :

- En Action clé 1, le mot consortium se rattache à plusieurs organismes ou établissements scolaires d'un **même pays** appartenant au même secteur de l'éducation et la formation qui se réunissent afin de gérer ensemble des activités de mobilité. Chaque consortium dispose d'un coordinateur qui dépose la candidature et qui prend en charge la gestion administrative et financière du projet.
- En Action clé 2, le mot consortium fait référence au partenariat qui est créé entre différents organismes et établissements **européens** autour d'un projet commun. Chaque consortium dispose d'un coordinateur qui dépose la candidature au nom de toutes les organisations participantes associées au projet et qui, dans la majorité des cas, va prendre en charge la gestion administrative et financière du projet.

C'est quoi un TCA?

Le mot TCA signifie « Training and Cooperation Activity », soit « activité de formation et de coopération ».

Il s'agit de séminaires qui sont proposés par les différentes agences nationales afin d'aider les bénéficiaires à se lancer dans un projet Erasmus+, à échanger autour des thématiques Erasmus+, à améliorer la gestion de leurs projets. Toute l'année, des séminaires s'adressant aux différents secteurs de l'éducation et la formation sont proposés.

Ces séminaires sont une excellente opportunité de rencontrer des collègues européens et de trouver de nouveaux partenaires pour vos projets! Il n'est pas toujours nécessaire de disposer d'une expérience préalable avec Erasmus+ pour y participer, simplement de l'envie de découvrir les possibilités du programme, d'échanger à l'échelle européenne et de se former sur une thématique. De plus, la participation est entièrement gratuite puisque les frais de séjour et de voyage sont pris en charge par les agences.



Pourquoi parle-t-on de priorités Erasmus+?

La Commission européenne, lors de la publication du guide du programme a défini toute une série de priorités auxquelles doivent répondre les projets Erasmus+. Outre les priorités propres aux différents types de projets et aux secteurs et domaines y étant liés, on retrouve 4 grandes priorités transversales.

Il s'agit du fil rouge du programme et ces priorités se retrouvent partout: à travers les thématiques des projets, au sein des mécanismes de financements spécifiques, dans la mise en œuvre des projets.

Ces priorités transversales sont les suivantes:

- Inclusion et diversité
- Compétences numériques
- Environnement et lutte contre le changement climatique
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique

Qu'est ce qu'un code OID?

Lorsque vous souhaitez déposer une candidature pour un projet Erasmus+, vous devez identifier votre organisme ou établissement scolaire au niveau européen.

Le code OID est donc le code d'identification de votre organisme. Grâce à ce code, vous avez accès à tous les projets Erasmus+ qui ont déjà été menés par votre organisme. Si vous n'en disposez pas encore, la première étape sera donc d'obtenir un code OID. La demande s'effectue via la plateforme sécurisée européenne.

La différence entre le code OID et le EU Login

Afin d'entrer sur la plateforme européenne, vous devez commencer par créer un login. L'EU login est donc votre login personnel qui vous permettra d'accéder à toutes les fonctionnalités de la plateforme Erasmus+.

L'OID est le code d'identification de votre organisme.



J'ai entendu parler d'accreditation et d'une charte, qu'est-ce que c'est?

La charte ECHE est une charte permettant aux établissements d'enseignement supérieur de prendre part aux projets Erasmus+.

Les établissements d'enseignement supérieur correspondent aux universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et à certaines écoles de promotion sociale organisant des formations relevant des études supérieures.

Tous les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent se lancer dans Erasmus+ doivent, dans un premier temps introduire une candidature auprès de la Commission européenne pour obtenir la charte. Dans cette charte, l'établissement s'engage à respecter les standards de qualité Erasmus+ et prouve sa capacité opérationnelle et financière. Chaque année, la Commission européenne lance un appel spécifique à candidatures pour l'obtention de cette charte.

L'accréditation concerne les secteurs de l'éducation des adultes, de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et la formation professionnels.

Elle ne concerne que les projets d'action-clé 1! Elle se calque sur le modèle de la charte ECHE ayant pour objectif de faciliter l'accès aux financements des activités de mobilité pendant toute la durée de la programmation. Les organismes qui obtiennent l'accréditation la conservent donc jusqu'en 2027 et ont la garantie d'obtenir des financements pour leurs activités chaque année. Un appel spécifique à candidatures est également lancé par la Commission européenne chaque année.

Et maintenant, à vous de jouer !

Voilà, vous maîtrisez désormais le langage Erasmus+ de base, félicitations ! Ne dit-on pas que la meilleure façon de maîtriser une langue est de la pratiquer ? Alors, n'hésitez pas à en parler à vos collègues et votre direction pour réfléchir ensemble aux projets que vous pourriez élaborer. Notre site internet regorge de ressources plus spécifiques pour vous aider à vous lancer dans l'aventure Erasmus+.

Vous ne savez pas encore vers quel type de projet vous tourner ? Notre équipe se fera un plaisir de vous aider dans votre démarche. Contactez-nous à l'adresse communication@aef-europe.be

Vous souhaitez être tenu au courant des activités de notre agence et des prochains séminaires européens ouverts à la candidature ? [Inscrivez-vous à notre newsletter.](#)

À très bientôt !

